

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 26 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six aout à 14h à la salle du conseil municipal, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. FALIP Jean-Luc, Conseiller départemental de l'Hérault – Maire de Saint Gervais sur Mare.

Etaient présents :

MM. NAVARRO Armand, GUIBBERT Bernard, CLEMENTE André, CASTAGNE Pierre, Mmes CABROL Maryvonne, PERONNIN Marie-Christine, MARTINEZ Michèle, MM. BAYLE Jérôme à partir de 14h41 (point n°6), JALABERT Régis, SAUVY Pierre

Absents excusés :

Mme BOSSA Bérangère donne procuration à Mme PERONNIN Marie-Christine
M. BLACHUTA Georges donne procuration à M. FALIP Jean-Luc

Nombre de membres :	15	Présents :	10 puis 11 à partir de 14h41
En exercice :	13	Votants :	12 puis 13 à partir de 14h41

Date de convocation : 19 août 2024

date d'affichage : 20 août 2024

Secrétaire de séance : M. SAUVY Pierre

Monsieur le Maire informe en préambule qu'il a reçu ce jour un courrier dans sa boîte aux lettres dont il a pris connaissance ce matin par lequel Monsieur Jean-Claude ALARY donne sa démission. Il donne lecture de ce courrier et regrette de ne pas avoir eu d'entretien avec Monsieur ALARY au préalable pour évoquer sa situation.

L'assemblée délibérante prend acte de cette démission qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance précédente approuvé par la majorité des membres présents.

Ordre du jour

- 1- Mise à jour des tarifs communaux pour l'exercice 2025
- 2- Mise à jour du contrat de location de la halle des sports
- 3- Revalorisation des Baux communaux pour 2025
- 4- Participation au Congrès des maires
- 5- Dossier façade
- 6- Budget communal 10100 – décision modificative n°2
- 7- Acquisition des parcelles section H n°31-330-351-397-399
- 8- Divers

Délibération n° DCM_2024_38 : Mise à jour des tarifs communaux - exercice 2025

Vu la délibération n°2023_37 du 27 septembre 2023, pour fixer les tarifs communaux 2024
Considérant que l'indice de référence des prix à la consommation de l'INSEE du mois de juin 2024 indique une augmentation de 2.1% sur un an,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette mise à jour applicable dès le mois de janvier 2025 :

Location de la HALLE DES SPORTS : Tarif appliqué pour l'année scolaire (septembre 2024 à juin 2025)

Tarif « été »

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo	593,50 €	605,96 €	606,00 €
par heure sup	117,50 €	119,97 €	120,00 €
Salle culturelle			
assoc locale	178,50 €	182,25 €	182,00 €
particulier 1 jour	475,50 €	485,49 €	485,50 €
particulier 2 jours	713,00 €	727,97 €	728,00 €
extérieur projet culturel, événements sportifs et traditionnels	237,00 €	241,98 €	242,00 €
extérieur autre projet	950,00 €	969,95 €	970,00 €

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Halle des sports: 3 heures hebdo	593,50 €	605,96 €	606,00 €
par heure sup	117,50 €	119,97 €	120,00 €
Salle culturelle			
assoc locale	357,50 €	365,01 €	365,00 €
particulier 1 jour	951,00 €	970,97 €	971,00 €
particulier 2 jours	1 426,50 €	1 456,46 €	1 456,50 €
extérieur projet culturel, événements sportifs et traditionnels	474,50 €	484,46 €	484,50 €
extérieur autre projet	1 900,00 €	1 939,90 €	1 940,00 €

Prestation ménage (salle culturelle)	209,00 €	213,39 €	213,50 €
---	----------	----------	-----------------

Il est rappelé que la salle culturelle est réservée aux manifestations de plus de 80 personnes, la salle du cinéma pouvant accueillir celles en-dessous de ce seuil.

En conséquence, toutes les manifestations prévues pour un public inférieur à 80 personnes est orientée sur la salle du cinéma.

Si une manifestation organisée à la salle culturelle en période « hiver » attire moins de 80 personnes, la fois d’après, cette manifestation sera obligatoirement organisée dans la salle du cinéma.

Location des SALLES COMMUNALES :

Tarif « été »

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2024 (par jour)			Tarif 2025 (par jour)		
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs
Trianon	Gratuit sur réservation préalable	82 €	348 €	Gratuit sur réservation préalable	84 €	355 €
Moutou						
Cinéma						
Castanet le Bas						
Mècle						
Les Nières						
Rongas						

Tarif « hiver » lorsque le chauffage est allumé (des vacances de Toussaint à Pâques »)

Tarif par jour d'utilisation	Tarif 2024 (par jour)			Tarif 2025 (par jour)				
	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs	Associations de la commune	Particuliers de la Commune	Particuliers et associations extérieurs		
Trianon	31			32 €				
Moutou (activités ponctuelles et non hebdomadaires)								
Cinéma			696 €			711 €		
Castanet le Bas		157 €			160 €			
Mècle								
Les Nières								
Rongas								
Prestation ménage (annuel)	52 €			53 €				

TARIF PHOTOCOPIE

Tarif inchangé à 0.50€ - Format A4 & Format A3 : 0.50 € l'unité

Appliquer conformément à l'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 le tarif appliqué à la facturation des frais de copie des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € pour un cédérom

Location des GITES COMMUNAUX

	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
GITES COMMUNAUX - TARIF TTC			
LOGIS VERTS			
Basse saison (TVA 10% pour l'hébergement)			
- 4 couchages basse saison	51,00 €	52,07 €	52,00 €
- 6 couchages basse saison	64,00 €	65,34 €	65,50 €
- personne seule basse saison	32,00 €	32,67 €	32,50 €
Haute saison (1/07 au 31/08)			
- 4 couchages haute saison	64,00 €	65,34 €	65,50 €
- 6 couchages haute saison	77,50 €	79,13 €	79,00 €
- personne seule haute saison	38,50 €	39,31 €	39,50 €
GITE ETAPE <i>compte- tenu du montant de la taxe de séjour en 2024 (0.43€)</i>	17.37 €	17.73 €	17.50 €

PRESTATION OPTIONNELLE	Tarif 2024	Tarif 2025	arrondi à
Ménage fin de séjour			
Gite 4 couchages	52,50 €	53,60 €	53,50 €
Gite 6 couchages	83,50 €	85,25 €	85,00 €
Gite d'étape – rez-de-chaussée plus			
1er étage	52,50 €	53,60 €	53,50 €
1er et 2nd étage	83,50 €	85,25 €	85,00 €
Tous les étages	125,50 €	128,14 €	128,00 €
Kit de produit ménager	10,50 €	10,72 €	10,50 €
Draps (tarif pour le séjour)			
90	9,50 €	9,70 €	9,50 €
140	10,50 €	10,72 €	10,50 €

Serviette en supplément	3,00 €	3,06 €	3,00 €
Kit 2 pastilles lave-vaisselle ou linge	1,00 €	1,02 €	1,00 €

TARIF PROMOTIONNEL

En basse saison, pour une location du vendredi au dimanche inclus, le tarif du dimanche soir est à moitié prix, y compris pour le gîte d'étape s'il est loué dans son intégralité

Toute l'année :

Location 2 semaines (14 nuits consécutives) – 10%

Location 1 mois (29 nuits consécutives) – 25%

RESERVATIONS EN LIGNE :

1€ pour les séjours de 1, 2 ou 3 nuits consécutives

5€ pour tout séjour de plus de 3 nuits consécutives

CONCESSION CIMETIERES COMMUNALES

Superficies	Tarif 2024		Tarif 2025	
	30 ans	50 ans	30 ans	50 ans
1 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 2.5 m ²	563 €	843 €	575 €	861 €
1,60 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 4 m ²	843 €	1 124 €	861 €	1 148 €
donnant la possibilité de construire un caveau de 4 places				
2 m de large x 2,5 m de long soit une superficie de 5 m ²	1 124 €	1 407 €	1 148 €	1 437 €
donnant la possibilité de construire un caveau 6 places				
Si un emplacement ne peut avoir une longueur de 2.5m mais uniquement 2m, et après vérification, il peut être vendu pour une superficie maximale de 2m ² (1 m de large x 2 m de long). Cet emplacement est destiné à devenir exclusivement une concession pleine terre. (pas de caveau)	507 €	730 €	518 €	745 €

Pour agrandir un emplacement perpétuel déjà existant aux fins de construction d'un caveau, et sous réserve de la faisabilité de cet agrandissement (justificatif à produire) et/ou pour régulariser des surfaces non concédées sur des concessions privées : vente de la superficie supplémentaire nécessaire attenante à la concession perpétuelle acquise précédemment	339 €	346 €
---	-------	-------

Case au columbarium (30 ans)	942.00 €	961.78 €	961.50 €
------------------------------	-----------------	----------	-----------------

Délibération n° DCM_2024_39 : Mise à jour du contrat de location de la halle des sports
Monsieur le maire rappelle le contrat de location en vigueur de la halle des sports, équipement propriété du conseil départemental dont la gestion et l'entretien sont confiés à la commune.

Il expose que certains usages ont un impact négatif sur l'état de la salle, notamment la pénétration dans le plateau sportif avec des chaussures inadaptées ou l'utilisation d'engins dans les couloirs.

Il propose donc de mettre à jour le contrat selon le projet joint, les passages surlignés correspondant aux modifications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve cette mise à jour applicable dès le mois de septembre 2024
- demande à Monsieur le Maire de faire un rappel sur les règles de bon usage de la halle des sports aux associations et à toutes les personnes et organismes utilisant le plateau sportif.

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ODJ pour remercier l'agent communal en charge de l'entretien de cet équipement pour son suivi et son implication.

Il informe également que Madame SCANZI a repris son poste de CPE au collège des écrivains combattants de Saint Gervais sur Mare.

Délibération n° DCM_2024_40 : REVISION des BAUX COMMUNAUX – Année 2025

Le Conseil Municipal :

- VU les baux de location établis entre la Commune de Saint Gervais sur Mare et les locataires des appartements et bâtiments communaux,
- VU les variations INSEE des indices de référence des loyers :
 - 2^e trimestre 2024 : + 3.26%
- APPROUVE à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les avenants aux baux de location portant le montant des loyers 2024 à :

Locataire	Adresse	Montant loyer année	Montant loyer année 2025	
		2024 par mois	par mois	soit année
FLACHER Boris	Rongas 15 rue du Cers 34610 St Gervais sur Mare	388.13 €	400.78 €	4 809.40 €
MARCEROU Geneviève	Castanet le Bas 10 route de Lacaune 34610 St Gervais sur Mare	384.46 €	396.99 €	4 763.92 €
MAS Pierrette	10 rue du Quai 34610 St Gervais sur Mare	288.95 €	298.37 €	3 580.44 €

En ce qui concerne le **logement situé au 1^{er} étage du 10 rue du Pont** de type F3 (2 chambres + terrasse) actuellement inoccupé : il est décidé de conserver le loyer actuel d'un montant de 584€ mensuel soit 7008€/an.

Délibération n° DCM_2024_41 : Congrès des Maires

Présentation par Monsieur NAVARRO Armand

Monsieur le Maire s'abstient étant donné que cette décision le concerne.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (11 pour, 1 abstention Monsieur FALIP, 0 contre),

- considérant la participation de la Commune au Congrès des Maires 2024 à Paris (du 19 au 21 novembre 2024)

- décide de prendre en charge les frais relatifs à cette participation à savoir l'hébergement et le transport
- décide de rembourser ces frais à Monsieur le Maire sur présentation de factures et/ou des billets de transport compostés, libellés à son nom
- ces frais sont imputés à l'article 65312 « frais de mission et de déplacement ».

Délibération n° DCM_2024_42 Dossiers façade :

Monsieur le Maire se retire de la salle et ne prend pas part au vote car un dossier le concerne.

Au vu du règlement adopté en séance du conseil municipal du 8 septembre 2020 (délibération n° 2020/34) et amendé le 21 juillet 2021 (délibération n° 2021/36), Monsieur NAVARRO présente les dossiers de demande d'aide suivant :

- au titre du poste « ravalement façade »

Nom propriétaire	Adresse immeuble	Montant travaux	Montant aide proposé 15% plafonné à 1 500€ par immeuble
FALIP Jean-Luc	5 rue de Boussagues	13 223.30 €	1 983.50 € plafonné à 1 500 €

- au titre du poste « rénovation des menuiseries en bois ou aluminium »

Nom propriétaire	Adresse immeuble	Montant travaux	Montant aide proposé 30% plafonné à 2 000€ par immeuble
FALIP Jean-Luc	5 rue de Boussagues	4 469.30 €	1 340.79 €

- au titre du poste « réfection des collectes et évacuations d'eaux pluviales en zinc et terre cuite »

Nom propriétaire	Adresse immeuble	Montant travaux	Montant aide proposé 30% plafonné à 600€ par immeuble
FALIP Jean-Luc	5 rue de Boussagues	590.70 €	177.21 €
LOMBARDO Jean-Michel	31 rue de Castres	2 053.87 €	616.17 € plafonnés à 600 €

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dossiers ainsi présentés.

Délibération n° DCM_2024_43 Budget Communal (10100) Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- décide d'effectuer l'inscription budgétaire suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes :	compte 73223 « Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales »	+ 56 493.87 €
Dépenses :	compte 023 « virement à la section d'investissement »	+ 56 493.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	Compte 021 « virement à la section d'investissement »	+ 56 493.87 €
Dépenses :	Compte 2131-246 « construction bâtiment public (toit église) »	+ 56 493.87 €

- Demande à l'autorité de tutelle de bien vouloir approuver.

Monsieur NAVARRO informe que lors de la dernière réunion de chantier concernant les travaux de restauration de la toiture de l'église, Monsieur LAMOTHE de la DRAC a alerté sur le figuier qui pousse sur le clocher et a conseillé de faire dévégétaliser cet arbre. Une aide de la DRAC pourra être apportée à la commune. Monsieur NAVARRO présente donc le devis correspondant d'ACROROC d'un Montant de 1200 € HT.

Par ailleurs, ils se sont aperçu qu'une voute bâtie en pierre se désagrège. Un devis est également en attente pour profiter de l'échafaudage en place et réparer ce désordre afin de solliciter également la DRAC.

Délibération n° DCM_2024_44 Acquisition des parcelles section H n°31-330-351-397-399

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 8 mars 2024, le conseil municipal à la majorité des membres présents avait pris la décision suivante :

- acquérir les parcelles cadastrées section H n° 31-330-351 pour un montant total de 8000€
- prendre en charge les frais relatifs à l'élaboration de ces actes (notaire, géomètre, etc)
- faire poser une clôture le long des parcelles H37 et 32
- prévoir la plantation d'arbres le long de la parcelle H32, entre la future clôture rigide et la voie ferrée
- rappeler que l'ancienne voie ferrée est réservée exclusivement à la circulation douce et que tous les véhicules motorisés y sont interdits
- demander à Monsieur le Maire, une fois que la commune sera propriétaire, de prendre un arrêté municipal permanent d'interdiction de circulation pour tous les engins motorisés sur l'ancienne voie ferrée
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

Depuis cette séance, le géomètre s'est rendu sur site pour définir exactement les parcelles cédées. Il s'avère qu'en accord avec Madame MOUNIS, et en vue de créer une sortie sécurisée de l'ancienne voie ferrée sur la rue du Docteur Pautier, une petite partie des parcelles H37 et H39 devaient également être cédées à la commune.

Au vu du document d'arpentage réalisé par le cabinet géomètre, il est donc indispensable que l'assemblée délibérante se prononce également sur l'acquisition des parcelles H 397 d'une surface de 6m2 issue de la parcelle H 37 et H399 d'une surface de 11m2 issue de la parcelle H 39.

Le Conseil Municipal de Saint Gervais sur Mare, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, confirme la décision du 8 mars 2024 et précise que les parcelles acquises par la commune correspondent aux parcelles cadastrées H31-330-351-397-399.

Divers

Information sur les décisions prises depuis le conseil municipal du 19 juin 2024

Décision n° D2024-33 du 03/07/2024 : demande de fonds de concours exceptionnel « patrimoine et environnement » auprès de la communauté de communes Grand Orb d'un montant de 8700.75€ pour la rénovation de la salle du cinéma

Décision n° D2024-37 du 17/07/2024 : demande de subvention dans le cadre de la labellisation de la célébration des 80 ans de la libération

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – Droit de préemption urbain

N° Décision	Date de la décision	N° Parcelle(s)	Décision de préempter	Pas de préemption pour la raison :
D2024-32	28/06/2024	E327-328-342-356-385-386-387 Carayet	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-34	10/07/2024	AB 788 22 rue du Castres	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-35	10/07/2024	E 348-349-301 Carayet	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-36	10/07/2024	AB 885 Village St Gervais sur Mare	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-38	12/08/2024	A 580 Mècle	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-39	12/08/2024	C 222-223 Les Vignes	NON	Aucun intérêt pour la commune
D2024-40	22/08/2024	Rue de Castres – En Navet H64-65-66-67	NON	Aucun intérêt pour la commune

Mise en place d'une zone 30 sur le village

Monsieur le Maire explique la procédure de mise en place d'une zone 30 sur le village de Castanet le Bas et Saint Gervais sur Mare.

Monsieur le Maire pense qu'il faut installer une zone 30 sur la traversée de Castanet le Bas, ainsi qu'à Saint Gervais sur Mare sauf au niveau de la route départementale sur l'axe Lacaune-Castanet le Bas qui resterait à 50 km avec un renfort de la signalétique pour les passages piétons.

Monsieur CLEMENTE indique qu'il faut rajouter en entrée de village un panneau rappelant la priorité à droite.

Le conseil municipal agrée et demande à Monsieur le Maire de monter le projet pour soumission à l'Agence départementale avant prise de l'arrêté municipal correspondant.

Information diverse

Le conseil départemental informe qu'un entretien de piste DFCI au lieu-dit les Nières sera réalisé au 2nd semestre 2024.

Hameau de Mècle

Monsieur JALABERT informe que le mur de soutènement est attaqué par un figuier. Il faut intervenir pour le dévégétaliser.

Hameau des Nières

Une réunion a été demandée par les habitants des Nières en date du 6 août 2024 pour aborder notamment le projet photovoltaïque et la station d'épuration.

Elle sera organisée prochainement. En parallèle, le syndicat intercommunal Mer et Libron, en charge de la création de la station d'épuration, va organiser dans ce hameau une réunion publique le vendredi 6 septembre pour expliquer le déroulé des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il lui a été remonté que le dossier en lien avec le projet photovoltaïque avait été abordé à la réunion de Castanet le Bas. Effectivement, il a répondu à une question d'un administré sur ce projet. Il rappelle que ce dossier remonte à plusieurs années et qu'il a été délibéré en 2021. A ce jour, le projet prévu sur des terrains appartenant à l'Etat a été repris par ce dernier par l'intermédiaire de l'AGILE (société privée à capitaux à 100% de l'Etat).

Travaux de l'école primaire

Monsieur JALABERT rappelle que l'école doit être rénovée au niveau énergétique (isolation des murs, remplacement des menuiseries, remplacement du mode de chauffage, réfection du bloc sanitaire). Une réunion préparatoire s'est tenue la semaine dernière avec l'architecte. Doit être transmis très prochainement le calendrier de réalisation des travaux tenant compte des vacances scolaires et de la présence d'enfants sur certaines périodes.

L'équipe pédagogique va être informée ce vendredi du détail des travaux, estimés à plus de 500000€ HT, qui débiteraient aux vacances d'hiver. L'appel d'offre sera lancé à l'automne.

Monsieur le Maire précise que 60% d'aide dans le cadre du Fonds Vert ont été obtenu auprès de l'Etat. Malgré ce, compte-tenu du montant estimé, et sous réserve de sa confirmation à l'ouverture des offres des entreprises, un recours à l'emprunt risque d'être présenté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur le Maire alerte sur les futurs projets de travaux pour lesquels le seuil de 80% d'aide publique sera difficilement atteint. C'est très préoccupant.

Salon des maires de l'Hérault le 27 septembre à Béziers

Monsieur le maire donne cette information. Si des élus veulent y aller, il faut penser à s'y inscrire.

Cérémonie Canitrot et des 80 ans de la libération

Monsieur le maire indique que lors de la célébration des 80 ans de la libération, la secrétaire d'état aux anciens combattants, monsieur le préfet et monsieur le sous-préfet seront présents.

Une réunion technique pour l'organisation de cet évènement est fixée à ce mercredi 28 août à 14h30. Si des membres de l'assemblée délibérante peuvent être présents, leur aide est la bienvenue.

Aire de compostage aux Nières

Monsieur GUIBBERT, à la suite du courrier de Monsieur ALARY, rappelle que les référents sur ce hameau pour le compostage étaient Monsieur ALARY et Monsieur VERBIST. Monsieur GUIBBERT va donc faire le point avec ce dernier pour essayer de trouver un remplaçant à Monsieur ALARY quitte à lui apporter sa contribution propre en attendant.

Monsieur le maire remercie Monsieur GUIBBERT de se proposer pour accompagner Monsieur VERBIST.

Certification des adresses

Monsieur GUIBBERT rend compte de la mission en cours avec la poste. Un travail sur le terrain a déjà été réalisé sur Castanet le Bas, Rongas, Les Nières et le Buis. Semaine prochaine, ils se rendront à Mècle puis finiront par le village de St Gervais sur Mare.

Hameau de Castanet le Bas

Madame MARTINEZ souhaite signaler qu'au Cap del Mas des maisons anciennes ont été vendues et la rue est «squattée» par ces nouveaux riverains. Elle demande qu'une vérification soit faite sur site afin de confirmer la propriété de cette rue pour clarifier la situation.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun élu ne doit prendre des risques. En cas de doute avéré sur la présence de personne dans certains lieux, il ne faut pas éviter à contacter la gendarmerie, elle-seule habilitée à faire les contrôles et interventions appropriés.

Hameau de Rongas

Monsieur CASTAGNE indique que des administrés lui ont demandé l'entretien du chemin de la Rouvière. Monsieur le Maire répond que cette demande est enregistrée. Cependant cette semaine, les agents sont bloqués par la cérémonie de ce samedi 31 août. Monsieur NAVARRO se rendra sur site évaluer le travail à réaliser pour ensuite le planifier avec le responsable du service technique.

Orgue

Madame GUITTARD-CABROL informe que l'orgue de son papa va être stocké chez Monsieur SAUVY pour ensuite être installé dans la sacristine.

Monsieur le Maire informe que le département a proposé une animation autour des abeilles en octobre en lien avec la bibliothèque et l'école primaire. Cette animation est entièrement prise en charge par le Département.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire invite à lire le Midi Libre d'aujourd'hui à la suite de l'attentat à Montpellier. Monsieur le Maire rappelle ce besoin d'installer la vidéoprotection sur la commune. Un des derniers exemples en date : la maison cévenole a informé par mail ouvert ce jour que des dégradations ont eu lieu sur le site de Neyran (vol et casse de plaques signalétiques).

La responsable des bâtiments des France de l'Hérault a fixé un rendez-vous sur septembre pour essayer de trouver une solution au positionnement du panneau photovoltaïque situé sur le site de Neyran, indispensable pour faire fonctionner ce système. Elle sera reçue et accompagnée sur site par Messieurs NAVARRO et SAUVY

Animations culturelles

Monsieur le Maire souligne la qualité des manifestations culturelles et sportives de la commune. Le dernier concert organisé le 10 août à l'Eglise était de très haut niveau avec la présence de 100 personnes. Il remercie le tissu associatif local et tous les bénévoles qui s'investissent pour faire vivre notre belle commune

Jumelage avec l'Espagne

Madame GUITTARD-CABROL souhaite réactiver le projet de jumelage avec l'Espagne. Elle se rapprochera de Madame SCANZI et de la professeure d'espagnole pour impliquer le collège dans ce projet.

Clôture des débats à 15h45

FALIP Jean-Luc		JALABERT Régis	
NAVARRO Armand		GUIBBERT Bernard	
CLEMENTE André		BAYLE Jérôme	
BLACHUTA Georges	ABSENT	BOSSA Bérangère	ABSENT
CASTAGNE Pierre		CABROL- GUITARD Maryvonne	
MARTINEZ Michèle		PERONNIN Marie-Christine	
SAUVY Pierre			

Liste des délibérations :

- DCM_2024_38 : Mise à jour des tarifs communaux pour 2025
- DCM_2024_39 : Mise à jour du contrat de location de la halle des sports
- DCM_2024_40 : Revalorisation des Baux communaux pour 2025
- DCM_2024_41 : DCM_2024_38 : Participation au Congrès des maires
- DCM_2024_42 : Dossier façade
- DCM_2024_43 : Budget communal 10100 – décision modificative n°1
- DCM_2024_44 : Acquisition des parcelles section H n°31-330-351-397-399